

DELIBERATION N° 11/2024/CA/CMPF du 18 septembre 2024

portant tarification d'inscription à la formation du module voile du C200

Le Conseil d'Administration du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 872/CM du 18 mai 2021, portant création, organisation et fonctionnement du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 580/CM du 5 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de Gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 734/CM du 22 mai 2024 portant nomination de M. Heifara TRAFTON en qualité de directeur de l'établissement public à caractère administratif Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) ;

Après en avoir délibéré en sa séance du : **18 septembre 2024**

ADOPTE :

Article 1^{er}. – Est approuvé le tarif d'inscription de 440 875 XPF (quatre cent quarante mille huit cent soixante-quinze francs cfp) à la formation du module voile du C200 (diplôme du capitaine 200) au Centre des métiers de la mer de Polynésie française.

Article 2. – Le directeur et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Marie FAUCHER

Un administrateur

Taivini TEAI

du conseil d'administration

Le Président